

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance

Période de question – Parole à l'assemblée

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
5. Trésorerie
6. Adoption des comptes fournisseurs
7. Engagement de crédits - Juin 2007
8. Constatation de vacance au poste de maire
9. La COOP St-Ubalde – Adhésion membre associé
10. Mise aux normes du système de distribution d'eau potable – Demande de paiement n° 4
11. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Chemin Tawachiche
12. Octroi de contrat – Pavage du chemin du Lac-Huron
13. Subvention pour le déneigement des chemins privés – Raymond Lefebvre & Fils ltée
14. Travaux de réhabilitation de conduites et regards sanitaires – Demande de paiement n° 1
15. Réclamation – Dégeler conduite d'égout sanitaire – Rang St-Alphonse
16. Demande de dérogation mineure # 2007-0102 – Lot 3-partie, 4^e rang Sud-Ouest, chemin du Lac-à-la-Roche – Pascal Falardeau inc.
17. Demande de dérogation mineure # 2007-0103 – 685, chemin du Lac-Huron – Pierre Genest
18. Demande de fonds de soutien aux territoires en difficulté
19. Stationnement PPVM - Mandat
20. Proclamation des Journées de la culture
21. Le Nouvelliste – Section spéciale MRC de Mékinac
22. Classique annuelle du St-Rémi - Desjardins
23. Financement de la loi 102 par les municipalités
24. Appui à Alcan : Assurer la pérennité
25. Dépôt au conseil – Info-Prévention – Avril 2007
26. Dépôt au conseil – Rapport annuel 2006 MMQ
27. Varia
 - 27.1 Nomination de pompier volontaire
 - 27.2 Tournoi de balle – Autorisation d'utiliser le parc Louis-Philippe-Fugère
 - 27.3 Inscription – Congrès Premiers répondants
 - 27.4 Fabrique Paroisse St-Rémi – Prêt de la salle Lac-aux-Sables
 - 27.5 Mandat – Planitaxe – Récupération de taxes
 - 27.6 Mandat LVM-Technisol – Surveillance travaux de pavage – Chemin du Lac-Huron
 - 27.7 Nomination de conseillers responsables – Rampe de mise à l'eau PPVM
 - 27.8 CPTAQ – Orientation préliminaire – Dossier 347018
 - 27.9 Nomination d'un représentant du conseil – Office municipal d'habitation
 - 27.10 Nomination d'un représentant du conseil – Mismek
 - 27.11 Suspension permis de construction

Période de question – Parole à l'assemblée

28. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce quatrième jour de juin deux mil sept (4 juin 2007) à la salle municipale de Hervey-Jonction, 830, rue Auguste-Lagacé.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire suppléant
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller.

Monsieur Jacques Vincent, maire est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Marius St-Amant, maire suppléant. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Avant de débiter la séance, monsieur Marius St-Amant, maire suppléant demande de prendre un moment de silence à la mémoire de monsieur Jacques Vincent, maire décédé le 10 mai 2007.

1. Adoption de l'ordre du jour

2007-06-145 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 4 juin 2007 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du 7 mai 2007 et des sessions spéciales du 22 mai 2007 et du 24 mai 2007 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

2007-06-146 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les

procès-verbaux de la session régulière du 7 mai 2007 et des sessions spéciales du 22 mai 2007 et du 24 mai 2007 soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

Défi Têtes rasées

2007-06-147 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde une aide financière de 50 \$ à Défi Têtes rasées.

ADOPTÉE

La fondation Denis Bourassa-Soulard

2007-06-148 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde une aide financière de 50 \$ à la Fondation Denis Bourassa-Soulard.

ADOPTÉE

Prêt de local – Député de Portneuf

2007-06-149 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de mettre à la disposition de monsieur Raymond Francoeur, député de Portneuf, le local de la bibliothèque municipale afin de rencontrer les citoyens de Lac-aux-Sables sur les heures normales d'ouverture du bureau, sauf le jeudi après-midi.

ADOPTÉE

Domaine familial Grosleau – Installation d'une clôture sur une partie de la rue Ste-Marie

2007-06-150 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à la majorité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le Domaine familial Grosleau à installer une clôture sur la partie de plage qui se trouve sur la rue recouverte de sable pour la période estivale 2007. Cette autorisation devra être obtenue annuellement. Jean-Pierre Delisle s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 04-06-2007 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2007-06-151 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 04-06-2007.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 50
Fin : 20 h 00

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport du mois de mai 2007.

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

2007-06-152 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 31 mai 2007 au montant de 66 723,07 \$ soient approuvés et payés.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2007.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

7. Engagement de crédits - Juin 2007

2007-06-153 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les dépenses suivantes soient autorisées en juin 2007, selon la liste présentée.

| DESCRIPTION | MONTANT |
|---|------------------|
| Voirie – Chemin du Lac-du-Missionnaire | 4 025 \$ |
| Voirie – Chemin du 3 ^e rang | 1 000 \$ |
| Voirie – Chemin du Lac-Brûlé | 2 579 \$ |
| Voirie – Chemin Touzin & Bois-Francis | 4 635 \$ |
| Voirie – Chemin du Lac-Veillettte | 1 000 \$ |
| Matériel – Voirie | 22 350 \$ |
| Sous-traitance – Voirie | 11 000 \$ |
| Sous-traitance – Parcs & Terrains de jeux | 9 157 \$ |
| Matériel – Parcs & Terrains de jeux | 450 \$ |
| Immobilisation – Ameublement | 250 \$ |
| Immobilisation – Incendie | 12 369 \$ |
| Pièces & accessoires – Incendie | 432 \$ |
| Entretien et réparations – Camions incendie | 594 \$ |
| Total | 69 841 \$ |

Afin de pourvoir à la dépense pour la construction du kiosque au PPVM, un montant de 5 812 \$ sera pris dans le Fonds de roulement et transféré au poste 22-700-00-721. Ce dernier sera remboursé à l'aide d'une taxe spéciale de 5 ans.

Afin de pourvoir à la dépense pour l'achat de l'échelle et du bunker, le surplus sera affecté pour un montant de 2 369 \$ et transféré au poste 22-200-03-725.

ADOPTÉE

8. Constatation de vacance au poste de maire

Conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, par la présente j'avise le conseil qu'il y a vacance au poste de maire suite au décès de monsieur Jacques Vincent le 10 mai 2007.

Ainsi, puisqu'il reste plus de douze (12) mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection régulière, la date du scrutin est fixée au 30 septembre 2007.

9. La COOP St-Ubald – Adhésion membre associé

- 2007-06-154** Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables achète une part comme membre associé de la COOP St-Ubald au montant de 100 \$. Il est également résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. Mise aux normes du système de distribution d'eau potable – Demande de paiement n° 4

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 4 de l'Entrepreneur Continental Division de DJL inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 28 mai 2007 ;

- 2007-06-155** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n° 4 de l'Entrepreneur Continental Division de DJL inc. et verse un montant de 698 362,45 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir effectué une retenue au montant de 68 096,38 \$.

ADOPTÉE

11. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Chemin Tawachiche

- 2007-06-156** Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables dépose le projet de demande d'aide financière pour le rechargement en pierre 0-¾ sur une distance de 8 km sur chemin

Tawachiche, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour l'année 2007.

ADOPTÉE

12. Octroi de contrat – Pavage du chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT la résolution 2007-05-134 par laquelle la municipalité demandait des soumissions sur invitation pour le pavage d'une partie du chemin du Lac-Huron ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois (3) soumissions à savoir :

| <i>Soumissionnaires</i> | <i>Montant</i> |
|---|----------------|
| Constructions & Pavage Portneuf | 22 657,59 \$ |
| Construction & Pavage Continental, Division Construction DJL inc. | 28 378,68 \$ |
| Construction & Pavage Maskimo Ltée | 29 544,96 \$ |

CONSIDÉRANT que les soumissions sont conformes ;

2007-06-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat pour le pavage d'une partie du chemin du Lac-Huron à Constructions & Pavage Portneuf inc. pour un montant de 22 657,59 \$ incluant toutes les taxes. Il est de plus résolu de décréter les travaux de pavage sur une partie du chemin du Lac-Huron, soit 230 m.

ADOPTÉE

13. Subvention pour le déneigement des chemins privés – Raymond Lefebvre & Fils Ltée

CONSIDÉRANT la politique applicable à l'octroi d'une aide financière pour le déneigement des chemins privés – Article 70 de la Loi sur les Compétences municipales adoptée lors de la séance du 4 décembre 2006 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée par Raymond Lefebvre & Fils Ltée pour une partie du chemin du Lac-du-Missionnaire (5,2 km) est conforme à la politique, sauf à distraire une partie de 1,8 km qui est sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle ;

2007-06-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde un montant de 1 411 \$ pour le déneigement de 3,4 km d'une partie du chemin du Lac-du-Missionnaire.

ADOPTÉE

14. Travaux de réhabilitation de conduites et regards sanitaires – Demande de paiement n° 1

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 1 de l'Entrepreneur Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 25 mai 2007 ;

2007-06-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n° 1 de l'Entrepreneur Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. et verse un montant de 24 252 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir effectué une retenue au montant de 2 364,78 \$.

ADOPTÉE

Le conseiller Réal Marcotte se retire de son siège à 20 h 10 et déclare une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte

15. Réclamation – Dégeler conduite d'égout sanitaire – Rang St-Alphonse

CONSIDÉRANT la demande de réclamation pour le dégel de la conduite d'égout sanitaire sous le rang St-Alphonse, face au numéro civique 453 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agissait de la conduite de la municipalité qui était gelée ;

2007-06-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables rembourse la facture de Nettoyage Sani-Mont numéro 09500 au montant de 920,53 \$ incluant toutes les taxes, à monsieur Réal Marcotte.

ADOPTÉE

Monsieur Réal Marcotte, conseiller reprend son siège à 20 h 11.

16. Demande de dérogation mineure # 2007-0102 – Lot 3-partie, 4^e rang Sud-Ouest, chemin du Lac-à-la-Roche – Pascal Falardeau inc.

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0102 soumise par Pascal Falardeau inc. et concernant le lot 3-partie, 4^e rang Sud-Ouest, chemin du Lac-à la-Roche afin d'abaisser à 48 m au lieu de 60 m, la profondeur moyenne pour un terrain vacant irrégulier non-desservi en bordure d'un plan d'eau, relativement à l'article 30 du règlement de lotissement 90-201.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-06-161

Après délibérations du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2007-0102, présentée par Pascal Falardeau inc. et concernant le lot 3-partie, 4^e rang Sud-Ouest, chemin du Lac-à-la-Roche.

ADOPTÉE

17. Demande de dérogation mineure # 2007-0103 – 685, chemin du Lac-Huron – Pierre Genest

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0103 soumise par Pierre Genest et concernant le 685, chemin du Lac-Huron afin d'autoriser un bâtiment secondaire d'une hauteur totale de 2,4 m de plus que celle du bâtiment principal, relativement à l'article 50, paragraphe 2 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-06-162

Après délibérations du conseil, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à la majorité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2007-0103, présentée par Pierre Genest et concernant le 685, chemin du Lac-Huron. Jacques Champagne s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE

18. Demande de fonds de soutien aux territoires en difficulté

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a offert à la MRC de Mékinac l'opportunité d'étendre le contrat de diversification et de développement signé avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, à tout le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté une résolution à l'effet d'inclure toute municipalité de la MRC à la condition qu'elle forme un comité local chargé d'effectuer un exercice de mobilisation avec la population ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a

La conseillère Marielle Denis se retire de son siège à 20 h 15 et déclare une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte

19. Stationnement PPVM - Mandat

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Vanessa Champagne et de son équipe (Acti-Jeunes) daté du 25 avril 2007 :

2007-06-164 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat de gestion du stationnement et de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe du Vieux Moulin à Vanessa Champagne et son équipe (Acti-Jeunes) composé de Chantale Gravel, Vincent Beaupré, Olivier Gariepy, Jimmy Rivard et Marie-Josée Julien, le tout sous la supervision de Réal Marcotte, conseiller responsable. Le taux horaire est fixé à 8,00 \$ de l'heure (salaire minimum). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Monsieur Réal Marcotte, conseiller reprend son siège à 20 h 18.

20. Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables manifeste déjà, par son adhésion au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

ATTENDU QU'une vaste campagne d'abonnement à la bibliothèque municipale se tiendra pendant tout le mois de septembre;

ATTENDU QUE ces événements se fondent sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2007-06-165 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, à l'instar du Gouvernement

du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture et à la place privilégiée qu'y occupe sa bibliothèque.

ADOPTÉE

21. Le Nouvelliste – Section spéciale MRC de Mékinac

2007-06-166 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables réserve un espace dans la section spéciale MRC de Mékinac dans Le Nouvelliste au montant de 234 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE

22. Classique annuelle du St-Rémi - Desjardins

2007-06-167 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables participe à la 6^e édition de la Classique annuelle Desjardins en commanditant un foursome au montant de 240 \$, les conseillers Marius St-Amant, Réal Marcotte et Yvon Bourassa représenteront la municipalité à cette occasion.

ADOPTÉE

23. Financement de la loi 102 par les municipalités

ATTENDU une information circulant à l'effet que le comité composé des représentants de Recyc-Québec, d'Éco-Entreprises Québec et des deux unions municipales, chargé des négociations sur l'application du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, prévoit recommander que les municipalités du Québec participent également au financement de ce programme;

ATTENDU que ce comité n'a pas le pouvoir d'exiger des municipalités qu'elles contribuent au financement d'Éco-Entreprises Québec;

ATTENDU que l'article 53.31.1 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* précise que le programme de compensation, d'où origine le règlement sur la compensation pour les services municipaux, vise à compenser les municipalités pour les services que celles-ci fournissent en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières recyclables;

ATTENDU que l'article 53.31.1 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* définit également les personnes devant payer une compensation;

ATTENDU que le paragraphe 9 de l'article 1 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* définit le terme « personne » de la façon suivante : « une personne physique, une société, une coopérative ou une personne morale autre qu'une municipalité »;

ATTENDU que l'objectif du Gouvernement dans l'implantation du programme de compensation est de soutenir financièrement les municipalités

dans l'implantation et l'amélioration des services de récupération et de valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU qu'il serait aberrant que les municipalités contribuent financièrement à un fonds dont l'objet est de les compenser pour leurs dépenses attribuables aux services de récupération et de valorisation des matières résiduelles qu'elles financent déjà;

ATTENDU que le règlement sur la compensation pour les services municipaux stipule qu'il s'applique aux personnes propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe mais que la *Loi sur la qualité de l'Environnement* exclut les municipalités de la notion de « personne »;

2007-06-168 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5) ce qui suit :

- que le préambule fait partie intégrante de la résolution;
- que la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables est contre toute contribution municipale à un fonds établi dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- que les deux unions municipales soient informées de la position de la municipalité et des raisons qui la motivent;
- que la présente résolution soit acheminée à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'aux députés régionaux.

ADOPTÉE

24. Appui à Alcan : Assurer la pérennité

CONSIDÉRANT les investissements annoncés au Saguenay en décembre 2006;

CONSIDÉRANT la volonté d'Alcan de réinvestir au Québec;

CONSIDÉRANT qu'Alcan est une multinationale Québécoise ayant son siège social au Québec;

CONSIDÉRANT qu'Alcan est soucieuse du développement économique et de ses retombées au Québec;

CONSIDÉRANT la contribution de plusieurs générations de travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT la qualité et l'expertise de la main d'œuvre de la région;

CONSIDÉRANT la contribution du syndicat à établir des normes de relations de travail innovatrices depuis 25 ans;

CONSIDÉRANT la réceptivité et la tolérance de la population au maintien des activités;

CONSIDÉRANT l'implication d'Alcan dans la communauté en tant que citoyen corporatif;

CONSIDÉRANT que l'Usine de Shawinigan exerce une activité industrielle et économique depuis 65 ans;

CONSIDÉRANT la démarche de mobilisation qui s'est enclenchée le 16 avril 2007;

2007-06-169 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables réclame :

- un engagement de la Société Alcan d'investir de façon considérable à Shawinigan dans le but de consolider tous les emplois actuels.
- un engagement de la Société Alcan à maintenir sa contribution au développement économique et social de la région de la Mauricie comme elle l'a toujours fait depuis 100 ans.

ADOPTÉE

25. Dépôt au conseil – Info-Prévention – Avril 2007

2007-06-170 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Info-Prévention Avril 2007 – Vol.5, n°1.

ADOPTÉE

26. Dépôt au conseil – Rapport annuel 2006 MMO

2007-06-171 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir pris connaissance du rapport annuel 2006 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

ADOPTÉE

27. Varia

27.1 Nomination de pompier volontaire

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie ;

2007-06-172 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme Alexandre Simard comme pompier stagiaire du Service incendie de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

Le conseiller Réal Marcotte se retire de son siège à 20 h 24 et déclare une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte

27.2 Tournoi de balle – Autorisation d'utiliser le parc Louis-Philippe-Fugère

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Réal Marcotte afin d'obtenir l'autorisation d'installer un chapiteau sur le terrain du stationnement près du terrain de tennis ;

2007-06-173

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise monsieur Réal Marcotte à installer un chapiteau sur le terrain de stationnement du parc Louis-Philippe-Fugère, près du terrain de tennis, pour la tenue des activités reliées au 25^e tournoi de balle donnée qui se tiendra du 16 au 22 juillet 2007. Monsieur Marcotte devra fournir une assurance responsabilité pour le chapiteau.

ADOPTÉE

Monsieur Réal Marcotte, conseiller reprend son siège à 20 h 25.

27.3 Inscription – Congrès Premiers répondants

2007-06-174

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise monsieur Danny Morin et mesdames Luce Laframboise et Lise Leduc à participer au congrès des Premiers répondants qui se tiendra à Boucherville le 15 septembre 2007. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 153,83 \$ ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

27.4 Fabrique Paroisse St-Rémi – Prêt de la salle Lac-aux-Sables

2007-06-175

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde gratuitement la salle municipale de Lac-aux-Sables à la Fabrique St-Rémi pour la tenue des activités suivantes :

- Brunch bénéfice, dimanche le 22 juillet 2007 à l'occasion de la messe western ;
- Messe « Hommage à Félix Leclerc » le 19 août 2007.

ADOPTÉE

27.5 Mandat – Planitaxe – Récupération de taxes

CONSIDÉRANT l'offre de service de Planitaxe datée du 22 mai 2007 relativement au remboursement additionnel en TPS ;

2007-06-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables donne le mandat à Planitaxe afin de vérifier si la municipalité est admissible à des remboursements additionnels de TPS. Le montant des honoraires est de 35 % des sommes récupérées auprès des autorités fiscales, lorsqu'elles auront été accordées et payées par le Ministère du Revenu du Québec. Le maire suppléant et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière sont

autorisés à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

27.6 Mandat LVM-Technisol – Surveillance travaux de pavage – Chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT l'offre de service de LVM-Technisol datée du 4 juin 2007 pour la surveillance des travaux de pavage d'une partie du chemin du Lac-Huron;

2007-06-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposée par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le mandat de surveillance des travaux de pavage d'une partie du chemin du Lac-Huron à LVM-Technisol selon la tarification horaire et les taux unitaires prévus à l'offre de service datée du 4 juin 2007 et pour une enveloppe budgétaire maximale de 1 200 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE

27.7 Nomination de conseillers responsables – Rampe de mise à l'eau PPVM

2007-06-178

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme Yvon Bourassa en support à Réal Marcotte comme conseillers responsables de l'accès de la rampe de mise à l'eau située au parc de la Pointe du Vieux Moulin.

ADOPTÉE

Le conseiller Réal Marcotte se retire de son siège à 20 h 31 et déclare une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte

27.8 CPTAQ – Orientation préliminaire – Dossier 347018

ATTENDU la demande à portée collective qui a été déposée par la MRC de Mékinac concernant les îlots déstructurés, dossier 347018;

ATTENDU que cette demande vise deux (2) îlots sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables soit aux deux (2) extrémités du périmètre urbain le long des routes 153 et 363;

ATTENDU l'orientation préliminaire qui a été rendue par la CPTAQ le 28 mai 2007;

2007-06-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables est favorable avec l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier 347018, incluant les conditions spécifiées à l'article 2 de la page 7.

ADOPTÉE

Monsieur Réal Marcotte, conseiller reprend son siège à 20 h 34.

27.9 Nomination d'un représentant du conseil – Office municipal d'habitation

2007-06-180

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme Marielle Denis comme représentant du conseil afin de siéger à l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

27.10 Nomination d'un représentant du conseil – Mismek

2007-06-181

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme Marius St-Amant comme représentant du conseil afin de siéger au comité MISMEK.

ADOPTÉE

27.11 Suspension permis de construction

Monsieur Réjean Robitaille dépose une lettre aux membres du conseil relativement au projet de construction de monsieur Richard St-Cyr et demande au conseil de révoquer le permis de construction. Après une longue discussion entre monsieur Robitaille, monsieur Marius St-Amant, maire suppléant et madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, cette dernière mentionne aux membres du conseil qu'ils n'ont pas le pouvoir de révoquer un permis, s'il a été émis en conformité avec les règlements municipaux. Cependant, monsieur Robitaille demande que la question du droit acquis relativement à la largeur de rive du terrain soit re-vérifié par madame Katy Bacon, inspectrice en bâtiment et en environnement, ce qui sera fait.

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 21 h 00

Fin : 21 h 05

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

28. Levée de l'assemblée

2007-06-182 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que la séance soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE

M. Marius St-Amant
Maire suppléant

Mme Nathalie Vallée
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière